Académie Européenne des Arts - France

FORMULAIRE DE COTISATION AEAF - 40 €

Exercice 2022-2023 (du 1er Septembre 2022 au 31 Août 2023)

Ce document doit obligatoirement être joint au paiement de votre cotisation, adressé à :

Luc DELAGE - 8, Bd de la République 95210 Saint-Gratien - France

Identité de l'adhérent : (cadre à renseigner en LETTRES MAJUSCULES)

CIVILITE : (Cocher la case) ○ M. ○ Mme ○ Mlle

NOM CIVIL: ……

PRENOM :…… N° AEAF :……

PSEUDONYME :……

ADRESSE MAIL : ……

Pour les nouveaux adhérents ou en cas de modifications lors de l'exercice précédent :

N° - Rue : ……

Code Postal : …… Ville : …… Pays : ……

N° Téléphone :…… N° Mobile : ……

Modalités de paiement : (Cocher la case correspondante)

○ Par Chèque Bancaire à l'ordre de l'AEAF

○ Par Virement (IBAN FR76 1751 5000 9208 0021 8970 118 - BIC : CEPA FRPP 751)

➘ Dans ce cas merci d'indiquer les références du compte qui effectue le versement :

……

Dans tous les cas : Si le versement est effectué par une autre personne, merci de préciser :

NOM : ……

PRENOM :……

Dans le cas d'un virement : ce document doit être envoyé par mail à : luc.delage@neuf.fr

RAPPELS : L'adhésion à l'AEAF ouvre droit à l'utilisation du site AEAF (conditions définies dans les statuts) et à l'inscription dans tous les Salons organisés par l'AEAF (voir conditions particulières définies dans les règlements spécifiques de chaque Salon).

Pour chaque nouvel exercice, le règlement de la cotisation se fait à partir du mois de Septembre.